

Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 274555_075608_20034316 Mode COMMANDE CADASTRE*** Réalisé par un expert Preventimmo Pour le compte de LIANDRAT Marine

Date de réalisation : 8 février 2021 (Valable 6 mois) Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral : N° 2018-3333 du 10 janvier 2019.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien 48 rue René Navier 93160 Noisy-le-Grand Parcelle(s): AC1043, AC1046, AC1058, AC1071



SYNTHESE

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

	Votre com	mune		Vot	re immeuble	
Туре	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Mouvement de terrain Sécheresse et réhydratation	prescrit	23/07/2001	oui	non	p.4
PPRn	Inondation	approuvé	15/11/2010	oui	oul	p.4
	Zonage de sismicité	1 - Très faible		non		
	Zonage du potentiel ra	don : 1 - Faible**		non		

^{*} Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles régies de construction parasismique - EUROCODE 8).

** Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

Informations complémentaires	Zone
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Aléa Moyen (2)
Plan d'Exposition au Bruit*	Non concerné

^{*} Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb





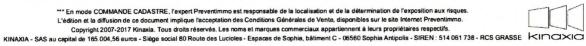




SOMMAIRE

Synthèse	1
Imprimé officiel	3
Localisation sur cartographie des risques	4
Déclaration de sinistres indemnisés	5
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions	6
Annexes	7







Réf. 274555_075608_20034316 - Page 3/11

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols en application des articles L. 125-5 à 7, R. 125-26, R. 563-4 et D. 563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L. 174-5 du nouveau Code minier

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques

Situation du bien immobilier (toit ou non ball) 2. Adresse Praceietei I. ACIU43. ACIU46. ACIU58. ACIU71 48 nue René Navier 93160 Noisyle Grand 3. Situation de l'immeuble ou regard de plans de prévention des risques natureis [PPRn] L'immeuble est situé dans le perimètre d'un PPRn appliqué par anticipation ou l' x non l' x immeuble est situé dans le perimètre d'un PPRn appliqué par anticipation ou l' x non l' x immeuble est situé dans le perimètre d'un PPRn appliqué par anticipation ou l' x non l' x immeuble est situé dans le perimètre d'un PPRn appliqué par anticipation ou l' x non l' x immeuble est situé dans le perimètre d'un PPRn appliqué par anticipation ou l' x non l' x immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn ou l' x immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn 5 oul. les travaux prescrits par le règlement du PPRn appearent prescrit pur suprique par anticipation on non l' x immeuble est situe dans le périmètre d'un PPRn prescrit prescrit par suprique par anticipation non non l' x immeuble est situe dans le périmètre d'un PPRn prescrit prescrit prescrit par en compte sont liés à : L'immeuble est situe dans le périmètre d'un PPRn approuvé prescrit par au comme prescrit par au comme prescrit par en compte sont liés à : L'immeuble est situe dans le périmètre d'un PPRn approuvé prescrit par en compte sont liés à : L'immeuble est situe d'ans le périmètre d'un PPRn approuvé prescrit par en compte sont liés à : L'immeuble est situe d'ans le périmètre d'un PPRn prescrit par en compte sont liés à : L'immeuble est situe d'ans le périmètre d'un PPRn prescrit paprouvé prescrit par en compte sont liés à : L'immeuble est situé d'ans le périmètre d'un PPRn prescrit paprouvé prescrit par en compte sont liés à : L'immeuble est situé d'ans le périmètre d'un PPRn prescrit paprouvé prescrit par en compte sont liés à : L'immeuble est situé d'ans le périmètre d'un PPRn prescrit paprouvé prescrit par en compte de paprouvé prescri	concernant l'immeuble, est établi sur la base de: n°	2018-3333	du	10/01/2019		
Procele (g) : AC 1043. AC 1046. AC 1036. AC 1037 48 rue René Novier 93140. Nosy le Grand 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques natureis [PPRn] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR		Document re	éalisé le : 08/0	2/202
3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques natureis (PPRn) L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation approuvé ou X non l'approuvé ou	2. Adresse					
3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels (PPRn) L'immeuble est situé dans le perimètre d'un PPRn L'es risques naturels pris en compte sont lés à : Remeatre grafs se faire (au l'accommendation of l'	Parcelle(s): AC1043, AC1046, AC1058, AC1071					
L'immeuble est situé dans le pérmètre d'un PPRn L'immeuble est situé dans le pérmètre d'un PPRn L'immeuble est situé dans le pérmètre d'un PPRn L'es régues noturels pirs en compte sont lés à :	48 rue René Navier 93160 Noisy-le-Grand					
L'immeuble est situé dans le pérmètre d'un PPRn L'immeuble est situé dans le pérmètre d'un PPRn L'immeuble est situé dans le pérmètre d'un PPRn L'es régues noturels pirs en compte sont lés à :	3. Situation de l'immeuble au regard de plans de pr	révention des risques nat	urels [PPRn]			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn apprové au gordine de l'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn apprové au gordine de l'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn apprové au d'un present de l'immeuble est situé d'un present de plans de périmètre d'un PPRn apprové au d'un present d'un pres				aul	[Y]	
L'immeuble est s'tué dans le pérmètre d'un PPRn approuvé personne per a de prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn oui non 1. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers (PPRm) L'immeuble est s'tué dans le pérmètre d'un PPRn approuvé personne prévention des risques miniers (PPRm) L'immeuble est s'tué dans le pérmètre d'un PPRn approuvé personne prévention des risques miniers (PPRm) L'immeuble est s'tué dans le pérmètre d'un PPRn approuvé personne prévention des risques miniers (PPRm) L'immeuble est s'tué dans le pérmètre d'un PPRn approuvé personne prévention des risques miniers (PPRm) L'immeuble est s'tué dans le pérmètre d'un PPRn approuvé personne prévention des risques miniers (PPRm) L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm approuvé personne prévention de l'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm approuvé l'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm active respectations des risques des l'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm active respectations des l'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm active risques les concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm active risques les concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm active risques les concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm active risques les concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm active risques des l'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm active risques des l'immeuble d			anticipation		Annual Control	X
Inondetion X	L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn	approuvé		oui	X non	
Exercise test May terrain-Sécheresse X Satisfie Change	Les risques naturels pris en compte sont liés à :		(les risques grisés ne	e font pas l'objet d'une procé	dure PPR sur la com	mune)
Elimineuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le réglement du ou des PPRN ou	Inondation X Crue formatielle					
Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers (PPRm) L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm prescrit que primetre d'un PPRm approuvé non non concerne par les perimètre d'un PPRm approuvé non non non concerne par les perimètre d'un PPRm approuvé non non non non concerne par les prescrit les à l'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm approuvé non non non l'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm approuvé non non l'immeuble est concerné par des prescriblans de travaux dans le réglement du ou des PPRm au l'immeuble est concerné par des prescriblans de travaux dans le réglement du ou des PPRm au l'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt approuvé non non l'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt approuvé non non l'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt approuvé non non l'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt prescrit prescrit l'es mauss gines ne lont pau regard de plans de prévention des risques technologiques (PPRt) L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt prescrit prescrit l'es mauss gines ne lont pau regard de plans de prévention des risques technologiques (PPRt) L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt prescrit prescrit l'es mauss gines ne lont pau regard de plans de prévention des risques technologiques prise en compte sont liés à : l'es mauss gines ne lont qui regard du sont liés à : l'es mauss gines ne lont qui regard du sont liés à : l'es mauss gines ne lont qui regard du sont liés à : l'es mauss gines ne lont qui regard du sont l'est production des situé en secteur d'expropriction ou de délaissement ou de l'immeuble est situé en secteur de prescription non non non non l'est d'autour des prévents des l'est paux de l'] Séisme				
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRM uppliqué par anticipation upprouvé uppliqué par anticipation upprouvé u					Processor of the Parket of the	
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm appliqué par anticipation approuvé ou non les risques miniers pris en compte sont liés à : Passe renem Allonament Biblioter des seus Biblioter Biblioter des seus Biblioter des seus Biblioter Biblioter des seus Biblioter Biblioter des seus Biblioter Bibliot	1. Situation de l'immeuble au regard de plans de pre	évention des risques min	iers [PPRm]			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm diprouvé personne proceduce PPR sur la comme de se risques miniers pris en compte sont liés à : per risques grés ne tent pas raiger dune proceduce PPR sur la comme de se response de se se se contre l'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm out non si ce le travaux dans le règlement du pPR meiers and sité malaist. L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR prescrit par ve le périmètre d'un PPR prescrit person de prévention des risques technologiques (PPRI) L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR prescrit person l'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR prescrit person l'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR prescrit person l'immeuble est situé en secteur d'expropriation au de délaissement l'immeuble est situé en zone de prescription person l'immeuble est situé en zone de prescription person l'immeuble est situé en zone de prescription person le prescription person le prescription person l'immeuble est situé en zone de prescription person le prescription person l'immeuble est situé en zone de prescription person le prescription person l'immeuble est situé en zone de prescription person le prescription person l'immeuble est situé de ne concerne pos un operment, instrument peut la prise en compte de la sismicité on concerne pos un operment, instrument peut la prise en compte de la sismicité on concerne pos un operment, instrument peut la prise en compte de la sismicité on concerne pos un operment peut l'immeuble que regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité on concerne pos un operment peut l'immeuble de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de potentier tadon le concerne pos un operment peut l'immeuble est situé dans une zone à l'orie d'autre procédure l'immeuble que l'immeuble est s	L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm	prescrit			non	X
Les risques miniers pris en compte sont liés à : Planter mareir Alfansement Alfansement Ellendicement Cassement C			anticipation			X
Plaque mines Plaque		approuvé			non	X
L'immeuble est son prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm ou la non statut les travaux prescrits par le reglement du PPR reminer ont et realises. 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRI] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt prescrit proviée dans le périmètre d'un PPRt prescrit prescrit proviée prévention des risques technologiques [PPRI] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt prescrit prescrit proviée prescritaine de l'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement ou non l'immeuble est situé en zone de prescription proviée proviée proviée prescription proviée proviée proviée proviée proviée prescription proviée provi	Les risques miniers pris en compte sont liés à :		(les risques grisés ne	font pas l'objet d'une procéd	dure PPR sur la comm	nunel
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm se prescrit par la regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRI] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRI prescrit per la la prouvé prescrit du l'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRI prescrit prescrit per la la prouvé prescrit per la la prouvé prescrit per la						
Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPR] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR! aprouvé prescrit						
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt prescrit prescrit prescrit que sur sur le stitué dans le périmètre d'un PPRt prescrit prescrit prescrit que sur sur le stitué dans le périmètre d'un PPRt prescrit prescrit que sur sur le stitué dans le périmètre d'un PPRt prescrit prescrit que sur sur sur le stitué de sur les situé de sur compte sont liés à : Effet de sucression le litter tourque procédure PPR sur la comme de sisque strué en zone de prescription ou de délaissement ou l'immeuble est situé en zone de prescription ou l'immeuble est situé de la concerne una logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble out l'immeuble est gravel que leur gravité, probabblité et crofétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrait de location est éxposé ainsi que leur gravité, probabblité et crofétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrait de location est évaposé ainsi que leur gravité, probabblité et crofétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrait de location est évaposé ainsi que leur gravité, probabblité et crofétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrait de location est évaposé ainsi que leur gravité, probabblité et crofétique, est jointe à l'immeuble de la sismicifé ; Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentie radon en arplication des orticles 1/25/23 du code de l'environnement et R1233/26 du code de la saintiée pour la prise en compte du potentie radon en arplication des orticles 1/25/23 du code de l'environnement et R1233/26 du code de la saintiée pour la prise en compte du potentie radon en arplication des orticles 1/25/23 du code de l'environnement et R1233/26 du code de la saintiée pour la prise en compte du potentie radon en arplication des orticles 1/25/23 du code de l'environnement et R1233/26 du code de la saintiée pour la prise en compte du potentier radon en arplic					non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt prescrit	. Situation de l'immeuble au regard de plans de pré	évention des risques tect	nologiques [PPRt]			
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement L'immeuble est situé en zone de prescription Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ant été réalisés Si la transaction ne concerne pas un logement, fintamation sur le type de risques auxquels fimmeuble est en concerne pas un logement, fintamation sur le type de risques auxquels fimmeuble est en concerne pas un logement, fintamation sur le type de risques auxquels fimmeuble est en concerne pas un logement probabilité et conétique, est joint à fact à de vente au au control de location Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des oricles is \$43.4 et D \$43.8 et au code de fanvanement matifés par (Anellé et les Béareh n'2010-1255 du 22 actabre 2010. L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Forte Mayerine Modérée Faible Très tailbit zone 5 zone 4 zone 5 zone 2 zone 1 Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles il 125 23 du code de fanvienement et 1233 27 du code de la similatif pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles il 125 23 du code de fanvienement et 1233 27 du code de la similatif pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles il 125 23 du code de fanvienement et 1233 27 du code de la similatif pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles il 125 23 du code de fanvienement et 1233 27 du code de la similatif pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles il 125 23 du code de la Potentiel Radon : Significatif forbe pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles il 125 23 du code de la Potentiel Radon : Significatif forbe de la potentiel radon en application des articles il 125 23 du code de la potentiel radon en application des articles il 125 23 du code d	L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt	approuvé			non	X
Effet the surpression Effet thempape Effet the surpression Effet todage Projection L'immeuble est situé en zone de prescription out non Sito transaction concerne un logement, les travaux prescrits ant été réalisés out non Sito transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble out non Sito transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble out non sito transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble out non sito transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble out non sito transaction ne concerne pas un logement, l'information pur le prise en compte de la sismicité out non sito transaction ne concerne pas un logement, l'information pur la prise en compte de la sismicité L'immeuble est situé dans une commune de sismicité Farte Acquente Acquente Acquente Acquente Acquente situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles x125 23 au code ac tenvironnement et x1232 30 acque de la sainticité zone 3 zone 4 zone 5 zone 2 zone 1 situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles x125 23 au code ac tenvironnement et x1232 30 acque de la sainticité zone 3 zone 2 zone 1 situation de l'immeuble aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente out non Accus sis ne concernées 2400 CHEVILLE L'ALULE Vendeur RCS METZ 353 708 746 CHEVILLE L'ALULE Vendeur RCS METZ 353 708 746 CHEVILLE L'ALULE Vendeur RCS METZ 353 708 746 CHEVILLE L'ALUL	L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt	prescrit			non	X
L'immeuble est situé en zone de prescription Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ant été réalisés Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente au au contrat de location Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles à 534 et D 563 è 1 au cade de ferrivannement martifét par l'intere et les Décuen n 2015-1254 / 2010-1255 du 22 acteure 2010. L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Faible représentation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles à 125 22 au cade de tenvironnement et 2133 27 du cade de la santé pudique, madifét par le Décet nº 2016 43 au 4 jan 2018 L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif Faible avec facteur de transfert Faible zone 3 zone 2 zone 1 x Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un fait the fait de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un fait the fait de la pollution de sols Avecus sis ne concernée cette commune à ce jour 50, avenue de la République orites concernées Yendeur RCS METZ 353 708 746 Tél. 01 41 76 09 42						nune)
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ant été réalisés out non Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ains que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des articles 8:53 4 et 0.583 8-1 au code de l'anvenirement madifés per l'interes et les Décrets n'2016-1255 au 22 octobre 2010. L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Forte Moyenne Modérée Fable Très faible zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1 [Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles 8125-23 du code de fenvironnement et 81333-26 du code de la santé publique, modifés par le Décret n'2018-434 du 4 juin 2018 L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif Faible avec facteur de transfert zone 3 zone 2 zone 1 [X Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non [Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un expande de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un expande de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un expande de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un expande de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un expande de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un expande de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un expande de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un expande de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un expande de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un expande de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un expande de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un exp		u de délaissement			non	X
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicifé en application des oricles 8 563 4 et 0 563 8 1 ou code de l'anvironnement madifiés par l'Arro de et les Décrets n'2010-1255 du 22 actabre 2010. L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Forte Moyenne Modérée Faible Très talbit 20ne 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1 [Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles 8 125 23 du code de l'environnement et 8 1333 27 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n'2018-434 du 4 juin 2018 L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significatiff Faible avec facteur de transfert zone 1 [Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non [Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sots L'immeuble est situé dans un expand de la pollution des sots L'immeuble est situé dans un expand de la pollution des sots L'immeuble est situé dans un expand de la pollution des sots L'immeuble est situé dans un expand de la pollution des sots L'immeuble est situé dans un expand de la pollution des sots L'immeuble est situé dans un expand de la pollution des sots L'immeuble est situé dans un expand de la pollution des sots L'immeuble est situé dans un expand de la pollution des sots L'immeuble est situé dans un expand de la pollution des sots L'immeuble est situé dans un expand de la pollution des sots L'immeuble est situé dans un expand de la pollution des sots L'immeuble est situé dans un expand de la pollution des sots L'immeuble est situé dans un expand de la pollution des sots L'immeuble est situé dans un expand de la pollution des sots L'immeuble est situé dans un expand de la pollution des sots L'immeuble est situé dans un expand de la pollution des sots L'immeuble est situé dans un expand de la polluti					non	X
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicifé en application des oricles R 543 4 et D 543 5 et D 543 6						
Einformation de l'immeuble aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans une Zone à Potentiel Radon: Situation de l'immeuble sols indices R125 23 du code ae fernirennement et R1333 29 du code de la santé publique, modifés par le Béret n°2018-434 du 4 juin 2018 Faible Zone 3 Zone 2 Zone 1 Faible Très faible Zone 3 Zone 3 Zone 2 Zone 1 X Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui Non RCS METZ 353 708 746 Tél. 01 41 76 09 42						
L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Forte Moyenne Modérée Faible zone 3 zone 2 zone 1 [Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles R125-23 du code de tenvironnement et R1333-27 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018 L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif Faible avec facteur de transfert zone 3 zone 2 zone 1 [X] Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non [Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un pollution des sols Aveur. Sis ne concernées 94 550 CHEVILLY LARUE RCS METZ 353 708 746 Tél. 01 41 76 09 42	. Situation de l'immeuble au regard du zonage régie	ementaire pour la prise d	en compte de la sismic	ité		
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon en application des aricles R125-23 du code de le reviernement et R1333-29 du code de la sonté publique, modifiés par le Discret n°2018-434 du 4 juin 2018 L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif Faible avec facteur de transfert Faible vone 3 zone 2 zone 1 x Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non constituation de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un service de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un service de la République arties concernées 94 500 CHE VILLE LARGE PROS METZ 353 708 746 Tél. 01 41 76 09 42					Très fait	ole
L'immeuble est situé dans une gard de la pollution des sols Aucur sis ne concernées Accur sis ne conce					zone 1	X
L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif zone 2 zone 2 zone 1 X Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non constitue dans une gard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans une constatant la réalisation de la vente oui non constitue dans une constatant la réalisation de la vente oui non constitue dans une constatant la réalisation de la vente oui non constitue dans une constatant la réalisation de la vente oui non constitue dans une constatant la réalisation de la vente oui non constitue dans une constatant la réalisation de la vente oui non constitue dans une constatant la réalisation de la vente oui non constitue dans une constatant la réalisation de la vente oui non constitue dans une constatant la réalisation de la vente oui non constitue dans une constatant la réalisation de la vente oui non constitue dans une constatant la réalisation de la vente oui non constitue dans une constatant la réalisation de la vente oui non constitue dans une constatant la réalisation de la vente oui non constatant la réalisation d	. Situation de l'immeuble au regard du zonage régle	ementaire pour la prise «	en compte du potentie	Iradon		
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un Aucur. Sis ne concernées oui non solution de l'immeuble commune à ce jou foilles concernées Avenue de la République orites concernées ACS METZ 353 708 746 Tél. 01 41 76 09 42						
L'information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non [situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un EMATHEULIBARDS MINISBILIER oui non [non [solution de l'immeuble au regard de la pollution des sols 1 immeuble est situé dans un EMATHEULIBARDS MINISBILIER oui non [non [RCS METZ 353 708 746 Tél. 01 41 76 09 42	L'immeuble se situe dans une zone a Potentiel Rac			acteur de transfert	-	1
L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui non [Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un sur sur sur l'acte de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un sur sur l'acte de la pollution des sols Aucur sis ne concerné cette commune à ce jou 50, avenue de la République ortiles concernées Vendeur RCS METZ 353 708 746 Tél. 01 41 76 09 42			zon	e 2	zone I X]
L'immeuble est situé dans un EMATHEURARDS MANOBILIER Aucur sis ne concernées 50, avenue de la République orites concernées Vendeur RCS METZ 353 708 746 Tél. 01 41 76 09 42	L'information est mentionnée dans l'acte authentie	ique constatant la réalisa		oui	non	
Orties concernées 94500 C. LEVILLY LARGE Vendeur RCS METZ 353 708 746 Tél. 01 41 76 09 42	L'immeuble est situé dans ur DEMATHIELLIB	ARD: HAMOBILIE	R	oui [non	X
Tél. 01 41 76 09 42	arties concernées					NAME OF THE PERSON NAME OF THE P
	rendeur RCS METZ	Z 353 708 746	à CHE	VIUY-ARCIO	10/02/2	21
			à	le		
1. Parlie à compléter par le vendeur - bailleur - donateur - partie1 et sur sa seule responsabilité Attention ISTs n'impliquent pas d'obligation au d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus au préviibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, no sont pas mentionnés par cet état.	Attention I S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglemen	ntaire particulière, les aléas connu	s ou prévisibles qui peuvent être	e signalés dans les divers docu	ments d'information	1



Réf. 274555_075608_20034316 - Page 4/11

Mouvement de terrain

Concerné*

PPRn Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels, prescrit le 23/07/2001

* Le bien se situe dans une zone d'aléa faible.

La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat. Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport. Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif

Inondation

Concerné*

PPRn Inondation, approuvé le 15/11/2010

* Le bien se situe dans une zone d'aléa fort et d'expansion de crues.



L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site Internet Preven Copyright 2007-2017 Kinaxia. Tous droits réservés. Les noms et marques commerciaux appartiennent à leurs propriétaires respectif KINAXIA - SAS au capital de 165.004,56 euros - Siège social 80 Route des Lucioles - Espaces de Sophia, bâtiment C - 06560 Sophia Antipolis - SIREN : 514 061 738 - RCS GRASSE KINAXIA







Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

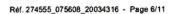
Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé		
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/10/2018	31/12/2018	09/08/2019			
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	15/01/2018	05/02/2018	15/02/2018			
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	19/06/2013	19/06/2013	13/09/2013			
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	13/05/2006	13/05/2006	10/03/2007			
Sécheresse el réhydralation - Tassements différentiels	01/07/2003	30/09/2003	01/02/2005			
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	07/07/2000	07/07/2000	17/12/2000			
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999			
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	06/07/1999	06/07/1999	28/04/2000			
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1997	31/12/1998	03/04/1999			
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1995	31/12/1996	11/10/1997			
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	23/12/1993	18/01/1994	29/04/1994			
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/1993	31/12/1994	09/09/1995			
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1991	30/06/1993	10/06/1994			
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/06/1989	31/12/1990	27/12/1991			
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	23/07/1988	23/07/1988	03/11/1988			
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	06/07/1987	06/07/1987	09/10/1987			
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/04/1983	23/04/1983	18/05/1983			
Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les ri nternet. le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net	sques majeurs, le document d'in	formation comm	unal sur les risqu	es majeurs et, su		
Préfecture : Bobigny - Seine-Saint-Denis	Adresse de l'immeuble :					
Commune : Noisy-le-Grand	48 rue René Navier					
	Parcelle(s) : A0 93160 Noisy-le France		1046, AC1	058, AC10		
Etabli le : 10 02 202 (rialice					

DEMATHIEU BARD IMMOBILIER

Vendeur:

50, avenue de la République 94550 OHEVILLE LARUE RCS METZ 353 708 746 Tel. 01 41 76 09 42

Acquéreur:





Prescriptions de travaux

Pour le PPR « Inondation » approuvé le 15/11/2010, des prescriptions s'appliquent dans les cas suivants :

- Quelle que soit la zone et la destination du bien : référez-vous au règlement, page(s) 36,37,38

Documents de référence

> Règlement du PPRn Inondation, approuvé le 15/11/2010

Sauf mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier complémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cet ERP.

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par LIANDRAT Marine en date du 08/02/2021 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2018-3333 en date du 10/01/2019 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Mouvement de terrain Sécheresse et réhydratation Tassements différentiels et par le PPRn Mouvement de terrain prescrit le 23/07/2001. Le bien se situe dans une zone d'aléa faible.
- A ce jour, aucun réglement ne permet de statuer sur la présence ou non de prescriptions de travaux pour ce PPR.
- Le risque Inondation et par la réglementation du PPRn Inondation approuvé le 15/11/2010. Le bien se situe dans une zone d'aléa fort et d'expansion de crues.
- > Des prescriptions de travaux existent pour l'immeuble.

Le BIEN est également concerné par :

- L'aléa retrait-gonflement des argiles (aléa Moyen)

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° 2018-3333 du 10 janvier 2019

- Cartographie réglementaire du PPRn Sécheresse et réhydratation Tassements différentiels, prescrit le 23/07/2001
- Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, approuvé le 15/11/2010
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

ARRÊTÉ n° 2018-3333

relatif à la mise à jour de l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs et sur la pollution des sols

> Le Préfet de la Seine-Saint-Denis Officier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre national du mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 à L. 125-7, R. 125-23 à R. 125-27, R. 563-4 et D. 563-8-1 :

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 271-4 et L. 271-5;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-3601 du 3 octobre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-1731 du 18 juin 2013 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-0054 du 2 janvier 2018 créant des secteurs d'information sur les sols dans les communes de Bagnolet, Épinay-sur-Seine, Le Blanc-Mesnil, Rosny-sous-Bois et Villemomble :

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-3332 du 10 janvier 2019 prescrivant l'élaboration du plan de prévention des risques de mouvements de terrain sur Pantin, Les Lilas et Le Pré-Saint-Gervais ;

Considérant l'obligation d'information prévue à l'article R. 125-23 du code de l'environnement ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis ;

ARRETE:

Article 1:

La liste des communes annexée à l'arrêté préfectoral n° 2013-1731 du 18 juin 2013 susvisé est remplacée par la liste annexée au présent arrêté.

Ma

Article 2:

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'information. Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.

Article 3:

L'obligation d'information prévue au IV de l'article L. 125-5 du code de l'environnement, s'applique pour l'ensemble des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et technologique sur le territoire de la commune dans lequel se situe le bien. Ceux-ci sont consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée.

Article 4:

La liste des communes et les dossiers communeux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article L.125-5 à L.125-7 du code de l'environnement.

Article 5 :

Une copie du présent arrêté et de son annexe est publiée au recuell des actes administratifs de l'État dans le département .

Une copie du présent arrêté et de son annexe est adressée à la chambre départementale des notaires.

Une copie du présent arrêté et de son annexe sera affichée dans les mairies des communes concernées et accessible sur le site internet des services de l'État en Seine-Saint-Denis (www.seine-saint-denis.gouv.fr).

Article 6:

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Falt à Bobigny, le 10 JAN. 2019

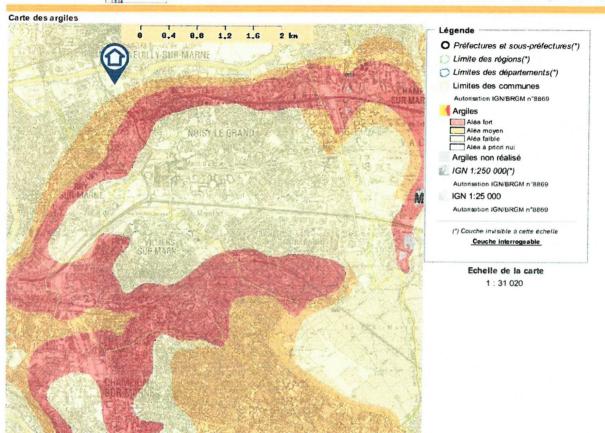
Le Préfet de la Seine-Saint-Denls,

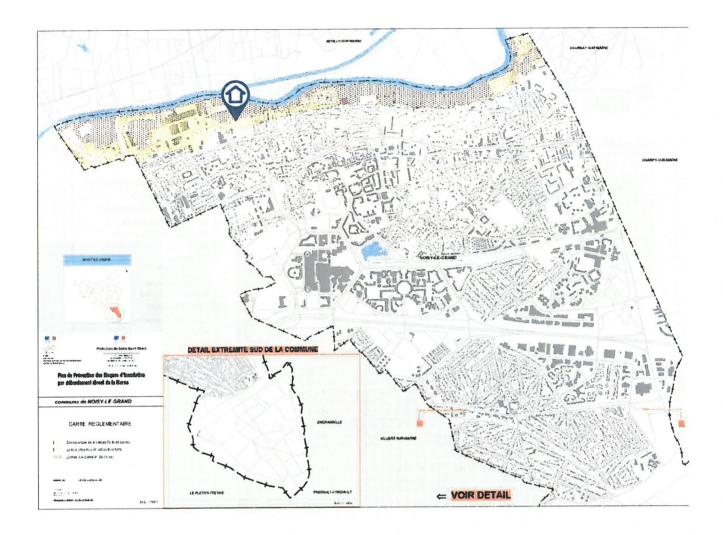
Pierre-André DURAND

AP.



Argiles Aléa retrait-gonflement des argiles





M

